

H A U T E



SAINTONGE

Décision 621/2023  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ROUDIER Emmy en tant que serveuse en restauration du 2 au 17 décembre 2023,
- Madame VIVIER Leslie en tant qu'esthéticienne du 9 au 12 décembre 2023,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade du 9 au 10 décembre 2023,
- Madame MORANDIÈRE Léa en tant qu'agent d'accueil du 16 au 17 décembre 2023,

Fait à Jonzac,

Le 01 DEC. 2023

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON